

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE		Réservé CMA91
1 • Photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport, en cours de validité.	<input type="checkbox"/>	
2 • Pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union européenne, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail <i>Est admis un titre de séjour temporaire de 1 an pour vie privée et familiale autorisant à travailler en France (ou à travailler en qualité de salarié)</i>	<input type="checkbox"/>	
4 • Justificatif de domicile de moins de 3 mois <i>Pour une personne hébergée : photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge, lettre de l'hébergeant signée certifiant que le candidat habite chez lui de manière stable depuis plus de 3 mois, justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) au nom de l'hébergeant.</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
4 • Photocopie recto-verso du Permis de conduire de la catégorie B <i>Présenter un permis de conduire non probatoire (+ 3 ans) au moment du dépôt du dossier Une personne avec un permis invalidé pour solde de points nul (même avec plus de 3 ans de permis) est à nouveau soumise à cette période probatoire Un permis de conduire européen doit obligatoirement faire l'objet d'un échange auprès de la préfecture de son domicile, pour un permis de conduire à points français.</i>	<input type="checkbox"/>	
5 • Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé, tel que défini au II de l'article R. 221-11 du code de la route, et de moins de deux ans.	<input type="checkbox"/>	
6 • Une photographie d'identité récente	<input type="checkbox"/>	
7 • Pour les candidats taxi en transition, justificatif de la Préfecture de l'obtention des Unités de Valeur au CCPCT.	<input type="checkbox"/>	
8 • Paiement du droit d'examen à l'ordre de la CRMA Ile de France Le règlement des droits d'examen s'effectuera, pour l'examen du 30 mai 2017, uniquement par chèque à l'ordre de la CRMA ILE DE France. <i>En cas de règlement par chèque appartenant à une tierce personne, joindre au dossier une procuration de cette personne et une copie de sa pièce d'identité : en l'absence de ces documents, le dossier sera réputé incomplet.</i> ⇒ L'inscription ne sera validée qu'après encaissement du chèque <i>Les droits d'examen sont versés en une seule fois et correspondent à la phase dite d'admissibilité et à la phase d'admission (examen complet). En cas d'échec à la phase d'admissibilité, les droits restent acquis en totalité. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du candidat à l'examen.</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

EN CAS D'INSCRIPTION DU CANDIDAT SUR LA LISTE D'UN CENTRE DE FORMATION, merci d'identifier de manière claire et précise le centre de formation par l'apposition d'un tampon sur chaque pièce du dossier et sur la demande d'inscription à l'examen, accompagnée d'une liste nominative des candidats par centre de formation.